

Demande de Branchement TRAVAUX NEUFS Eau / Assainissement

Branchement d'eau potable
Branchement d'assainissement

Informations sur la propriété à raccorder :

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

Références cadastrales : Section : Parcelle(s) :

N° permis de construire, autorisation de lotir (Joindre l'arrêté correspondant) :

Branchement sans autorisation d'urbanisme
(nécessite l'accord de la Mairie)

Construction neuve *

Construction existante*

Maison individuelle (en/hors lotissement)*

Habitat collectif *(Nom de l'opération) :

Autres * :

Tampon / visa de la mairie pour
branchement Eau Potable sans
autorisation d'urbanisme

* Pour un branchement d'eau potable, joindre obligatoirement le contrat d'abonnement

Assainissement :

Assainissement collectif

Assainissement Non Collectif

Autres (suppression fosse septique, modifications)

Eaux Usées Non Domestiques

Identification du demandeur et payeur

Mme/M. Nom.....Prénom :.....Né(e) le : ___ / ___ / _____

Ou Entreprise

N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse :

Code postal Commune.....

Téléphone..... Courriel

NB : L'entreprise titulaire des travaux doit effectuer une demande d'autorisation de voirie auprès de la commune concernée ou du gestionnaire de voirie concerné, ainsi que les DICT. Tous les travaux de génie civil et remise en état des voiries publiques sont à la charge du demandeur.

Le recours à une entreprise autorisée par le service des eaux est obligatoire pour la réalisation de la partie publique des branchements

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Afin d'étudier les dernières modalités de réalisation du (des) branchement(s), vous devez contacter un technicien du service des eaux au 04.76.99.70.00

Merci de retourner ces imprimés par courrier au Service des Eaux – communauté de communes Le Grésivaudan –
390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles Cedex
ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

La mise en service de vos branchements ne pourra se faire sans un contrôle de conformité du (des) branchement(s).

Je m'engage à régler les frais de dossier au service des eaux, conformément à la délibération DEL-2021-0411 du 17 décembre 2021, d'un montant de 130 € HT au titre de l'eau potable et de 170 € HT au titre de l'assainissement collectif. J'accepte de me conformer aux prescriptions fixées :

- ➔ d'une part par le règlement du service de distribution d'eau potable
- ➔ D'autre part par le règlement d'assainissement (dans le cas d'un raccordement à l'égout).

Fait le ___ / ___ / _____

Signature :

Contrat d'abonnement Eau / Assainissement

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire (attention la date d'effet est la date de signature de ce contrat)
- joignez les photocopies de toutes les pièces justificatives demandées : carte d'identité, état des lieux, attestation notaire, extrait Kbis
- retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie :

 Code postal _____ Commune :
 N°compteur : Relevé compteur **obligatoire**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date ____ / ____ / ____
 S'agit-il d'une demande d'abonnement nécessitant la pose d'un compteur ? (cochez la case)

Identification de l'ancien occupant : Mme/M. Nom.....Prénom.....

Identification du titulaire du contrat (joindre justificatif d'identité)

Propriétaire (**joindre attestation du notaire et photo justifiant le relevé du compteur**)
 Locataire (**joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail**)

Nom (payeur principal) Prénom Né(e) le : /...../..... Lieu de naissance..... Tel : @ :	Nom (payeur solidaire ou co-abonné) Prénom Né(e) le : /...../..... Lieu de naissance..... Tel : @ :
--	---

Nombre de personne au foyer

Ou Entreprise Contact
 N°SIRET (obligatoire) _____ (**Joindre un extrait Kbis de votre société**)

Adresse de facturation :

 Code postal _____ Commune

Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).

Le titulaire du présent contrat :

- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.
- Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement défini à la charge de l'usager. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation (au tarif en vigueur).
- Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.
- L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.
- S'engage à informer le service de l'eau du Grésivaudan lors de son déménagement et à demander la résiliation de son contrat d'abonnement en retournant au Grésivaudan un formulaire de résiliation. En l'absence de cette démarche, l'abonnement se poursuivra et les factures continueront de m'être adressées et seront dues.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

- Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci- dessus.

Fait le ____ / ____ / ____
 Signature obligatoire : (exemplaire à retourner au Grésivaudan)